

Fonctionnement du pass Culture



Le pass Culture “18 ans”

Mission

- renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans

Méthode

- portage par la **SAS pass Culture**, en charge de la mise en œuvre du service depuis juillet 2019

Généralisation en mai 2021

- **800 000 jeunes** de 18 ans ont désormais accès à un compte crédité de **300€** utilisable pendant **24 mois**
- réservation parmi un large catalogue, proposé par **10 000 acteurs culturels** sur l'ensemble du territoire
- **Types d'achats possibles :**

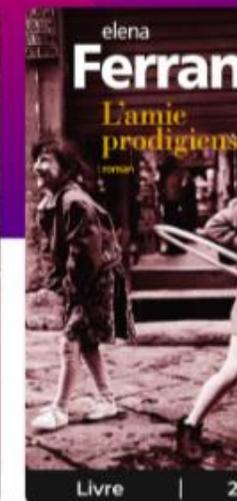
Bonjour Célia

Tu as 153,10€ sur ton pass

C'est nouveau



Le Joker
À partir de 12 €



L'amie prodigieuse
8,99€

Prochainement autour de toi



Théâtre | 1,2km



Musique | 1,2km



Th

Le périmètre des offres éligibles au pass Culture

Les musées : visite libre, visite guidée, rencontres, ateliers, offres événementielles, catalogues et ouvrages, visites spéciales pass Culture ...

visites



de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

rencontres



avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

cours et ateliers



de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

places et abonnements



de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...

biens matériels



livres, BD, DVD, disques, vinyles, oeuvres d'art, instruments de musique...
limités à 200 euros

biens numériques



jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne
limités à 200 euros

Fonctionnement de la part individuelle



La part individuelle

Pourquoi ?

- **Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes**

Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux +18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

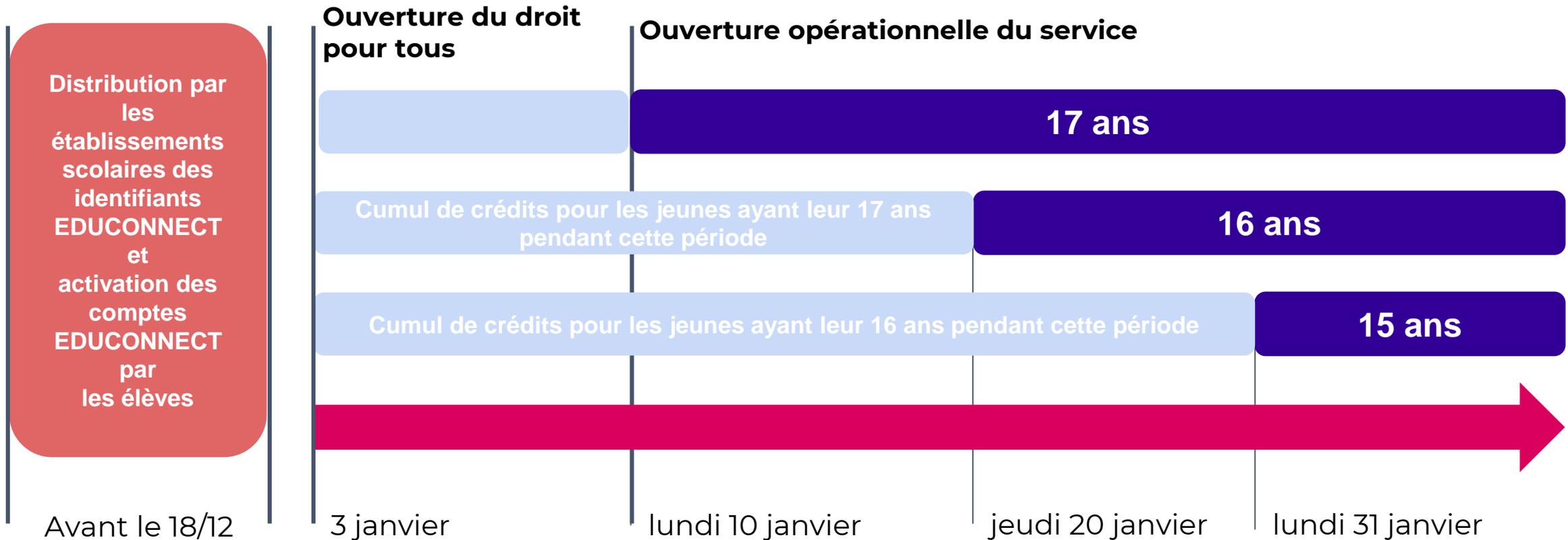
Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

Quand ?

- 17 ans : à partir du 10 janvier 2022
- 16 ans : à partir du 20 janvier 2022
- 15 ans : à partir du 31 janvier 2022

Calendrier et Lissage progressif de l'ouverture individuelle



Ex : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ + 30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ces 17 ans au 15 janvier

EDUCONNECT

**Les chefs d'établissement
distribuent aux élèves
les identifiants EDUCONNECT
avant le 18/12**

Les identifiants sont édités et peuvent être distribués

Bonjour Prénom NOM,

L'établissement scolaire XXX met à votre disposition un compte « EduConnect » .

...

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet suivante :

<https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr>

Sur la page de connexion EduConnect, renseignez les identifiant et mot de passe ci-dessous.

Compte EduConnect :

Identifiant : P.NOM12

Mot de passe provisoire : VUXBD2F

Les élèves activent les comptes EDUCONNECT

Pour permettre à tous les élèves d'activer leur compte, il est conseillé de faire la manipulation avec eux en salle informatique dans l'établissement, après une sensibilisation à l'intérêt du pass Culture

Parcours d'activation sur EDUCONNECT

👤 👤 Elève

Activation du compte

Je choisis mon nouveau mot de passe

Aide à la création de mot de passe sécurisé [?](#)

Mot de passe

Fort

- Doit contenir 1 majuscule
- Doit contenir 1 minuscule
- Doit contenir 1 chiffre
- Doit contenir 1 caractère spécial parmi ! ? @ # \$ % & ' () { } [] _ & = + - % * < > € µ / . ;
- Doit contenir 8 caractères minimum

Confirmation du nouveau mot de passe

Choisir un nouveau mot de passe
C'est une action de sécurisation du compte.

👤 👤 Elève

Activation du compte

Je confirme mon identité

Né le

Je renseigne une adresse mail (facultative)

Indiquez, si vous le souhaitez, une adresse mail valide pour pouvoir récupérer votre identifiant ÉduConnect ou votre mot de passe en cas d'oubli.

Je renseigne mon adresse mail

Confirmer son identité avec sa date de naissance

Possibilité de renseigner une adresse mail

Votre compte a été activé avec succès

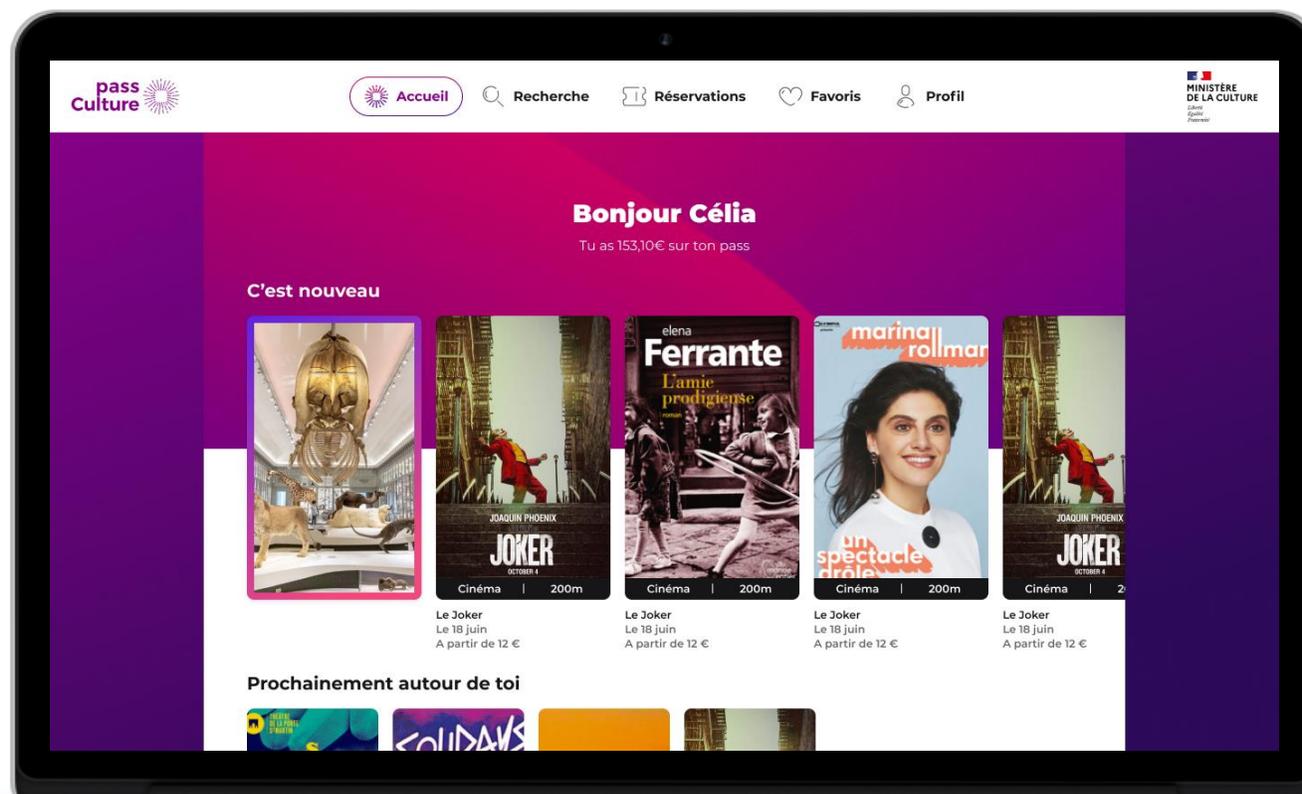
Notez votre identifiant ÉduConnect. Vous en aurez besoin pour votre prochaine connexion.

a.

Accès à l'application

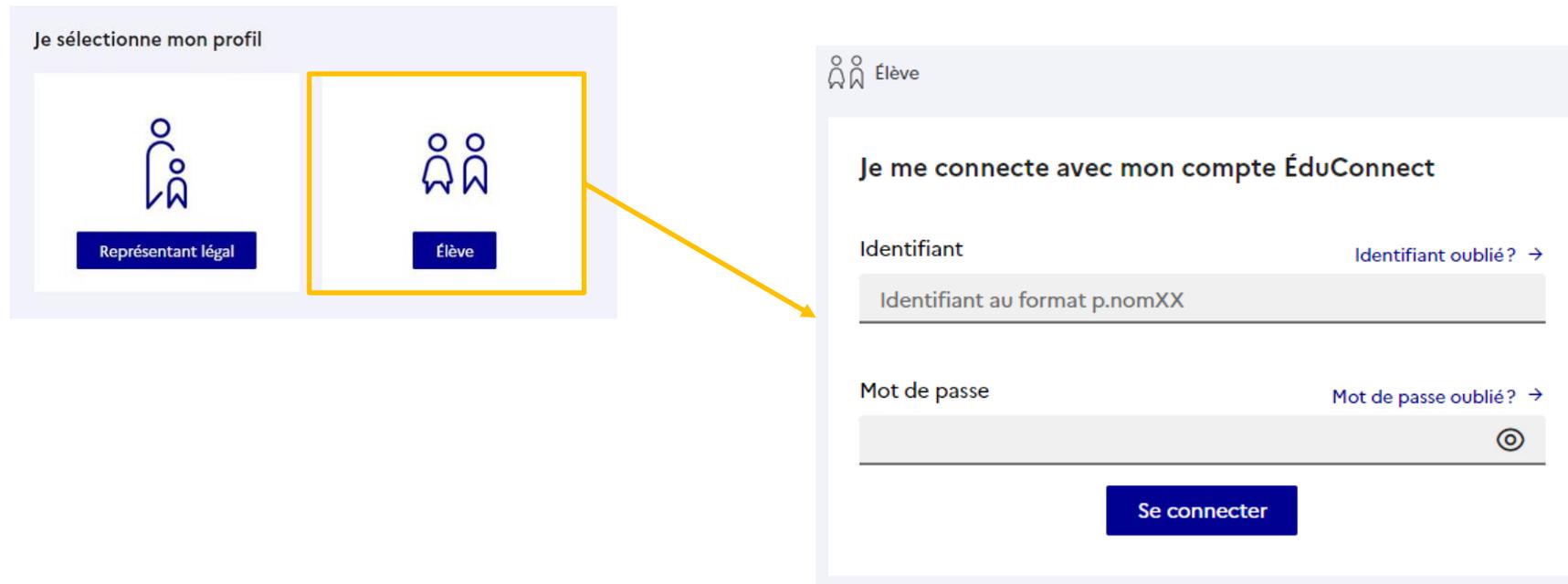


Via un navigateur internet (Chrome, Firefox, etc.)



L'élève active son compte

Il se connecte à l'adresse indiquée lors de la distribution de ses identifiants.



Je sélectionne mon profil

Représentant légal

Élève

Élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié? →](#)

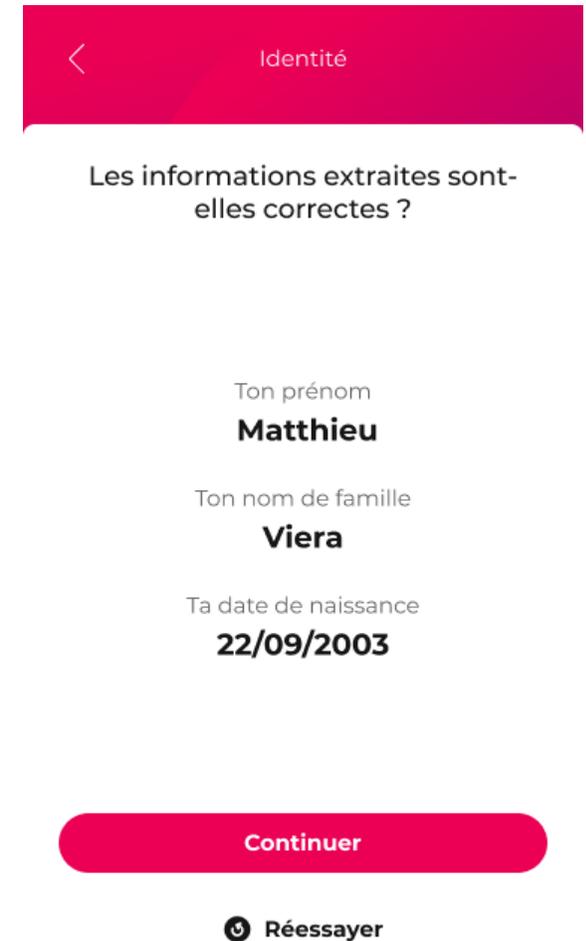
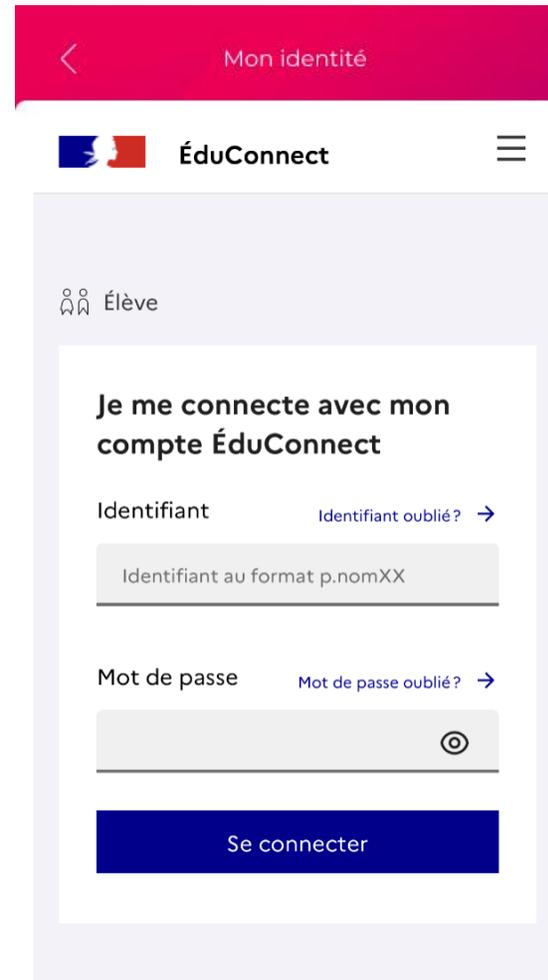
Se connecter

Éligibilité à l'octroi de crédit

Les élèves vont télécharger l'application sur leur téléphone portable ou utiliser le site web pass Culture,

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants **EDUCONNECT** pour **débloquer leurs crédits.**



Fonctionnement de la part collective



La part collective

Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève (**16,7 euros** au 1^{er} janvier*)
- 2^{nde} : 30€ par élève (**20 euros** au 1^{er} janvier*)
- 1^{ère} et T^{ale} : 20€ par élève (**13,3 euros** au 1^{er} janvier*)

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds.

Quand ?

- début janvier 2022 pour tous les EPLÉ et les établissements de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.

Le pass Culture part collective

Ce qu'il est

- un plus par rapport aux dispositifs existants : des moyens financiers importants et nouveaux
- un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation et du 100% EAC
- une opportunité d'enrichir et d'initier les projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques **construits en partenariat**.

Ce qu'il n'est pas

- un remplacement - il ne se substitue pas aux dispositifs existants (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités...)
- les offres collectives ne doivent pas être considérées comme simples propositions commerciales. Il appartient aux professeurs d'en apprécier la qualité au regard de leur projet pédagogique.

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

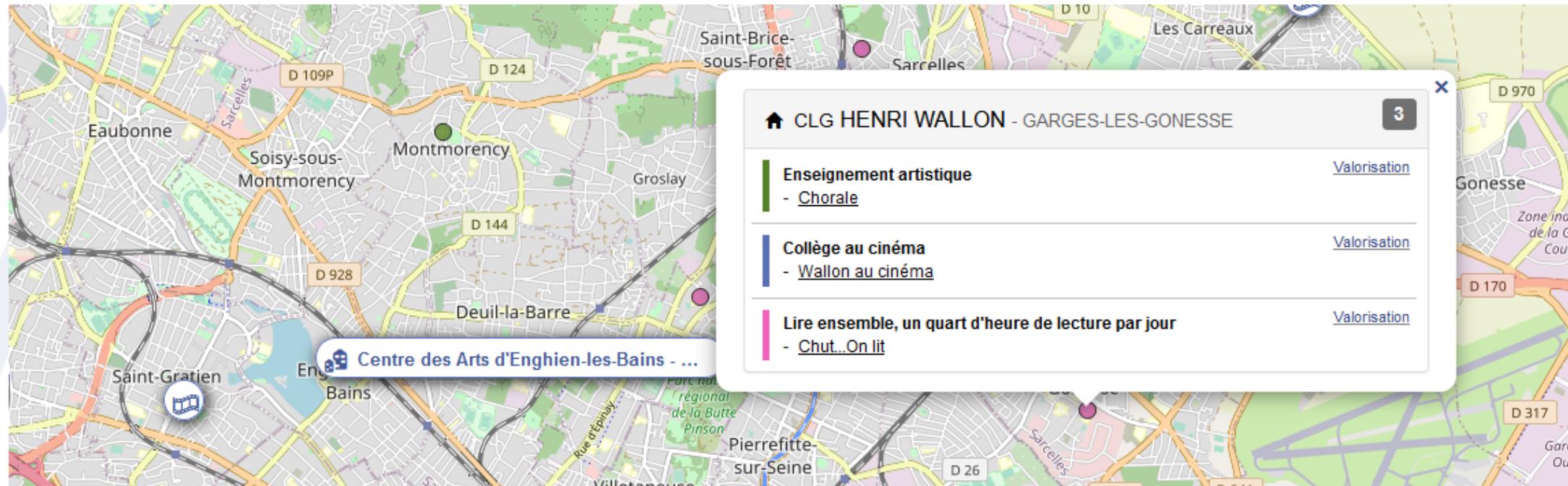
Il **valide les offres** culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

**La part
collective**

ADAGE :
**Unique voie d'accès
à la part collective**

Ce que permet déjà ADAGE

- Consulter l'ensemble des projets EAC réalisés dans l'établissement scolaire et dans l'académie
- Accéder à des ressources pour monter les projets (cartographie de partenaires, contacts, documentation)
- Déposer en ligne un dossier de demande de subvention pour des projets EAC
- Suivre le parcours EAC de chaque élève
- Editer une attestation de parcours EAC pour chaque élève

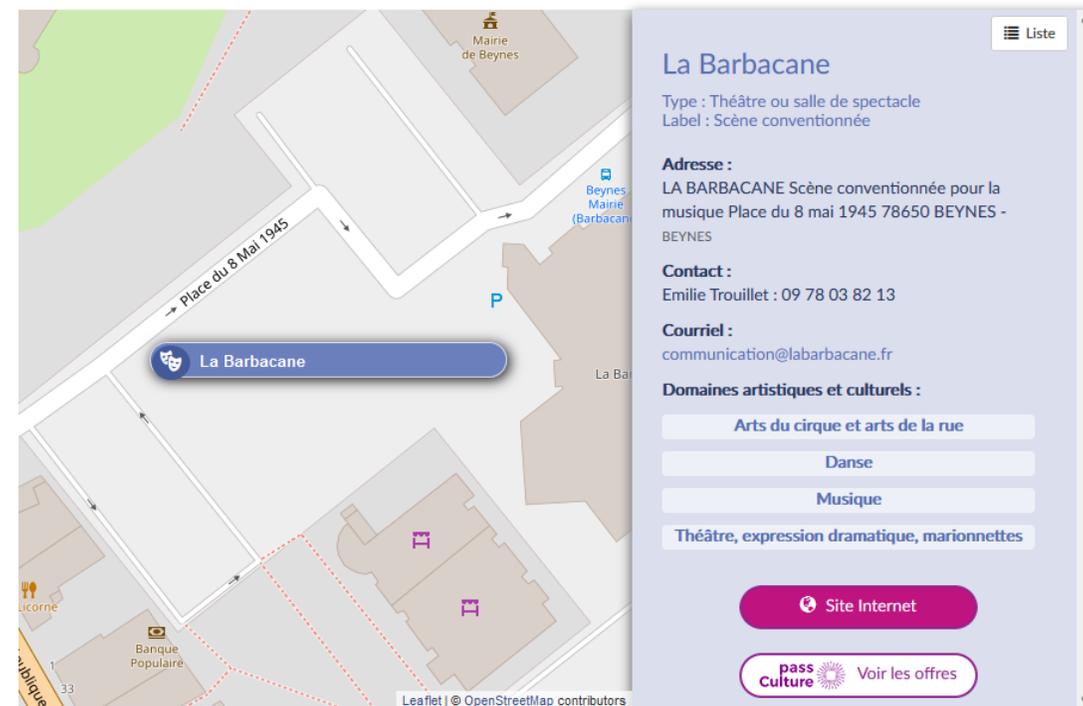


Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels de proximité** avec géolocalisation.

Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

Entrer en contact avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.

Un outil au service du pilotage et des instances

Information au CA **sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture

⇒ pour faciliter la présentation des actions, extraction pdf de l'ensemble des projets par ADAGE

Le chef d'établissement peut s'appuyer sur **le conseil pédagogique** pour construire et approuver les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

⇒ Recensement ADAGE et outils statistiques et de suivi

	Volet culturel du projet d'établissement 2020-2021
CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078	
Labellisation E3D : OUI Bassin : 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Chef d'établissement : M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXX@ac-academie.fr	
Professeurs référents culture : - Mme NOM106032 PRENOM - GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr - MM NOM502 PRENOM - LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr	
Axes du volet culturel : - 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage. - 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.	
Analyse de la situation : L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au	

**La part
collective**

**Actions à conduire par les
chefs d'établissement
à partir de novembre 2021**

Formation et information

- Nomination d'un référent culture par collège et par lycée
- Organisation et conduite de sessions d'information en établissement (présentiel recommandé si possible) à destination du corps professoral, de l'ensemble des personnels et des délégués : collégiens, lycéens et délégués de classe.
Le chef d'établissement dispense ces sessions en lien avec le **réfèrent culture**.

Le professeur référent culture

Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à recenser les actions, évènements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPL

Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le Chef d'Etablissement
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

Un modèle de lettre de mission est disponible sur le site académique

Les offres collectives pass Culture ...

... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.). *Attention par ex: si un artiste mène des ateliers avec un groupe, le pass ne peut financer des heures de pratique supplémentaires pour ce même groupe.*

Besoin d'un état des lieux
des projets existants et des projets en gestation ou en préparation

LE RECENSEMENT ADAGE

Le Recensement

Il permet d'afficher de manière exhaustive les projets, actions, évènements et enseignements artistiques d'un établissement scolaire.



The screenshot displays the Adage web application interface. At the top, there is a navigation bar with the Adage logo and menu items: Administration, Recensement (selected), Suivi des projets, Ressources, and Mon compte. On the right side of the navigation bar, there is a user profile section for 'COMPTES TEST' (Administrateur technique) with a DECONNEXION button. Below the navigation bar, the main content area is titled 'Volet culturel du projet d'établissement' for the school year '2020-2021'. The school name 'CLG ARIANE - GUYANCOURT' is displayed. Below this, there are three main sections: 'Enseignements artistiques' (1), 'Projets d'éducation artistique et culturelle' (5), and 'Actions et évènements culturels' (2). Each section includes a 'Documents d'accompagnement' link.

Il permet aussi de générer les attestations individuelles du parcours EAC des élèves et le volet culturel du projet d'établissement.

Le chef d'établissement doit demander à ses équipes dès décembre de recenser :

- **les projets “existants”**

Il s'agit de tous les projets actés pour l'année 2021-22 (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités,...).

Souvent ces projets sont déjà financés.

- **les projets à venir sur l'année scolaire 2021 - 2022**

Il s'agit de tous les projets qui pourraient être créés grâce au pass Culture.

La création de ces projets se fait au fil de l'année.

**La part
collective**

**utilisation de la part
collective
à partir de janvier 2022**

Comment favoriser l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles ?

Outil statistique ADAGE

CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR



Enseignements artistiques

[En savoir plus](#)
[Documents d'accompagnement](#)



Projets d'éducation artistique et culturelle

[En savoir plus](#)



Actions et événements culturels

[En savoir plus](#)

Statistique :  XLS

Catégories d'actions	TOTAL		6EME		5EME		4EME		3EME	
Enseignements artistiques	24	7 %	12	12 %	4	5 %	1	2 %	7	8 %
Projets d'éducation artistique et culturelle	99	26 %	26	26 %	0	0 %	73	77 %	0	0 %
Actions et événements culturels	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	122	32 %	38	38 %	4	5 %	73	77 %	7	8 %

Comment identifier des classes prioritaires ?

Suivi des élèves en fonction du nombre de projets dont ils bénéficient (ou pas)

Suivi des élèves



× CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR

Rechercher un élève

Période :

2021-2022

Niveau de classe :

Tous

Regroupement : Classe

266 

dans 12 classes

Tout déplier

Réactualiser la liste

Catégorie :

Toutes

Type de dispositif :

Tous

Partenaire culturel :

Tous

Type de partenaire :

Indifférent

Domaine artistique et culturel :

Indifférent

Nombre d'actions :

Aucune

3A

23 

Identifier des offres postées par des structures

- prendre connaissance des offres dans l'onglet ressources ADAGE ;
- identifier les offres adaptées aux classes en fonction des ambitions pédagogiques.

ou

Construire des offres

- contacter une structure de l'annuaire ADAGE ;
- co-construire une offre qui sera publiée par la structure.

Validation des offres

Page de suivi et de gestion des offres Collectives et des projets auxquels elles sont associées

Suivi des actions pass Culture

× CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY

2021-2022 ▾

 Budget prévisionnel : 5 450 €

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel 
260 €	1 160 €	0 €	4 290 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique

- Chorale

 TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00

Réservé **260 €**   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle

- Projet 1

 TEST 1 - le 15/12/2021 à 14:00

Réservé **900 €**   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle

- test

 TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00

Pré-réservé **260 €**    ▾

Les offres pass Culture doivent être associées à des actions et projets par les rédacteurs de projets.

Réalisation de l'action et paiement de la structure culturelle

Si le projet se déroule dans le calendrier prévu, la mise en paiement de l'offre est automatique.

L'acteur est remboursé à 100% par la SAS pass Culture, une fois l'activité effectuée.

Les offres pass Culture doivent être réalisées avant le 31 août, pas de report de crédit sur l'année suivante.

Bilan

Le chef d'établissement demande à ce que le bilan du projet soit renseigné dans ADAGE. Le bilan est utile :

- à l'équipe pédagogique pour évaluer l'action ;
- au chef d'établissement pour apprécier la dynamique de sa politique EAC et la relation avec les partenaires ;
- à la DAAC pour mesurer les réalisations, la qualité des partenariats engagés et piloter les appels à projets futurs.

Calendriers et Ressources



Calendrier et ressources académiques

- formation des référents culture par la DRAAC : **01/12 – 9h**
- formation des chefs d'établissement par la DRAAC : **08/12-14h**
- information des référents numériques par la DRANE
- information des EVL et EVC par la DAVL

- Permanence téléphonique : **0596 59 99 39**

- ressources pour chaque type d'usager : **<https://site.ac-martinique.fr/eac/>**